

FAITS DIVERS

Stupéfiants. Un homme interpellé à la gare avec plus d'un kilo de cocaïne

Soupçonné de trafic de produits stupéfiants, un homme d'origine guyanaise a été interpellé mardi en gare de Brest. Il transportait 1,118 kg de cocaïne, le tout dissimulé dans une glacière. À l'issue de 48 heures de garde à vue, il a

été présenté ce jeudi au parquet. Il a été placé en détention provisoire en attendant de s'expliquer ce vendredi à 13 h 30, devant le tribunal correctionnel, dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate.

TRIBUNAL

Coup de feu.**Ivre, il blesse son amie : six mois ferme**

Alcool et armes à feu ne font, on le sait bien, pas bon ménage. Et, le 3 juin 2016, vers 20 h, dans ce logement brestois, « on a frôlé les assises », comme l'a dit le parquet, ce jeudi, lors de l'audience au tribunal correctionnel, mais surtout le drame.

Un Brestois de 58 ans, jeune retraité de l'Armée, simplement condamné pour une conduite sous l'empire de l'alcool en 2008, reçoit un ami, ce jour-là, le midi. Ils s'envoient à eux deux une demi-bouteille de whisky. Vers 18 h, c'est l'heure de l'apéro, ils la finissent. La compagne de l'invité est arrivée. Le couple se dispute, l'hôte leur demande de partir.

Devant leur refus, et après un début de bagarre avec monsieur, il se saisit d'une de ses nombreuses armes. Il tire (accidentellement ou pour les impressionner ?) entre les deux. La balle brise un verre, la dame reçoit la balle (ou de gros éclats) tout près du cœur et à une épaule, des débris de verre aussi, vers la paupière droite.

Un bel arsenal non déclaré

C'est le tireur qui appelle immédiatement les secours. La police constate à son arrivée que les trois personnes sont bien alcoolisées, près de 3 g/l de sang chacun pour le couple, environ 2,30 g/l pour l'hôte. Elle l'emmène en garde à vue et saisit la carabine 22 long rifle utilisée, mais aussi des cou-

teaux de combat, une roquette démilitarisée, une 22 long rifle avec viseur à lunette et silencieux, des carabines à plomb, des revolvers et pistolet de défense... L'homme est collectionneur, une passion développée lors de missions à l'étranger, semble-t-il.

Pourquoi l'arme était-elle chargée, a demandé le juge Jublin ? « Depuis qu'on m'a volé une arme, je fais l'inventaire régulièrement. Je charge et décharge les armes... La veille, en faisant cela, j'avais dû être interrompu et j'avais laissé le chargeur dedans... », a tenté d'expliquer le prévenu. « Je n'ai pas fait attention, sur le moment », a-t-il ajouté, reconnaissant aussi avoir eu tort de ne pas déclarer son arsenal lorsque la loi a changé.

La partie civile a égrené les séquelles, notamment psychologiques, de la victime, qui a cru sa dernière heure venue. Elle a réclamé un total d'un peu plus de 7 000 €, notamment de dommages et intérêts et de préjudice esthétique. La procureure Westermoussie a requis huit mois de prison avec sursis et l'interdiction de détenir et transporter une arme pendant quinze ans, le maximum qu'elle pouvait requérir.

Le tribunal l'a suivie sur ce point mais a porté à six mois ferme la peine de prison, déjà effectuée en préventive. La victime percevra au final un peu plus de 5 600 €.

EXPRESS

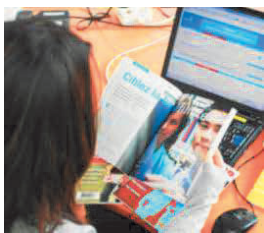
Formation. Se réorienter après des études de santé

Photo Claude Prigent / Le Télégramme.

L'école d'ingénieur Isen Brest organise une réunion publique sur la réorientation après la Première année commune aux études de santé (Paces). L'aspect extrêmement sélectif du concours qui sanctionne cette année oblige, à chaque rentrée, de nombreux étudiants à se réorienter. Depuis plusieurs années, l'école d'ingénieurs Isen Yncréa Brest

propose une voie d'admission parallèle pour les étudiants de Paces ayant échoué au concours. Après une étude du dossier scolaire, les étudiants peuvent être admis en première année sans passer le concours d'entrée réservé aux élèves de terminale scientifique.

Les études d'ingénieur à l'Isen Yncréa Ouest se déroulent en cinq ans et permettent de s'orienter dans les métiers des technologies numériques. Les domaines professionnels que peuvent choisir les élèves au cours de leur cursus sont au nombre de dix et couvrent tous les secteurs d'activité : technologies de santé, énergie, environnement, robotique et drones, objets connectés... Afin d'informer les étudiants et leurs familles sur les admissions parallèles à l'Isen, une réunion d'information est prévue à Brest le lundi 17 juin, à 18 h, au 20, rue Cuirassé Bretagne, à Brest.

Gare SNCF. Don du sang et gestes qui sauvent ce vendredi

À l'occasion de la journée mondiale du don de sang, ce vendredi, l'amicale de cheminots donneurs de sang de Bretagne sera présente de 10 h à 17 h aujourd'hui, dans la gare SNCF de Brest,

pour informer et collecter des promesses de don. Ils proposeront également une initiation animée par l'association Global Heart Watch aux gestes qui sauvent en cas d'arrêt cardiaque.

Handicap. Un goûter-discussion dimanche après-midi

Un goûter-discussion est proposé ce dimanche 16 juin, à partir de 15 h, à l'école Diwan du Guelmeur à Brest, il est ouvert à toutes les familles, et en particulier aux parents d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers. L'après-midi est organisée par

l'association « Faites leur un signe ». Au programme : un conte en langue des signes, un goûter, des jeux... Il s'agit aussi pour les parents de discuter du projet de création d'un lieu de rencontre et d'échanges. Entrée gratuite. Renseignements au 06 76 25 34 20.

Irradiés de l'île Longue.

« Invisibles et sacrifiés »



Jorge Munoz, maître de conférences en sociologie du travail, risques professionnels, économie sociale et solidaire à l'UBO, mène actuellement une étude sur d'anciens salariés de l'île Longue ayant été exposés à la radioactivité dans le cadre de leur travail.

À l'occasion de son dixième anniversaire, l'association Henri-Pézerat organise trois jours de rencontres et de débats, à Brest, autour d'enjeux en rapport avec la santé et l'environnement. Ce jeudi, c'est aux irradiés de l'île Longue que la journée était consacrée.

L'association Henri-Pézerat, c'est quoi ? Henri Pézerat était un physicochimiste du CNRS, le premier à avoir alerté sur les dangers de l'amiante dans les années 1970 avant de déclencher son interdiction dans les années 1990. « C'est quelqu'un qui a toujours été très militant sur les questions de santé au travail », explique Annie Thébaud-Mony, chercheuse à l'Inserm, elle aussi spécialiste de ces questions et présidente de l'association fondée en 2009, suite au décès d'Henri Pézerat. Une trentaine de collectifs de victimes de maladies professionnelles (amiante, plomb, radioactivité, pesticides...), mais aussi des syndicalistes, des chercheurs, des médecins, des

juristes, des journalistes, des inspecteurs du travail y ont adhéré depuis. L'association a pour but de créer et de faire vivre un réseau d'échanges d'expériences et d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement. Elle agit pour la mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé publique de nature à combattre les risques d'atteinte à la santé physique et psychique.

Les Irradiés de l'île Longue et les « mensonges sur la radioactivité ». « L'OMS et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) ont verrouillé les connaissances sur les effets de la radioactivité à Tchernobyl et Fukushima, et la science officielle a propagé des mensonges sur ces questions », a asséné Annie Thébaud-Mony en introduction de la réunion organisée ce vendredi « pour soutenir la lutte du collectif des irradiés de l'île Longue ». Si quelques types de cancers sont aujourd'hui reconnus comme maladie professionnelle, 23 le sont dans le cadre de la loi Morin d'indemnisation des vétérans des essais nucléaires. « Cherchez l'erreur », ironise la scientifique pour qui « l'État français ne reconnaît que ce qu'il reconnaît. Et il ne reconnaît que très peu de maladies professionnelles radio-induites chez

les travailleurs du nucléaire militaire ou civil ». Comme ceux de l'île Longue auxquels Jorge Munoz, maître de conférences à l'UBO, consacre actuellement une étude, basée sur les témoignages de 115 retraités. Et ce, afin de « connaître les conditions d'expositions » de ces anciens salariés (et particulièrement ceux de l'atelier pyrotechnie entre 1970 et 1996) et de déterminer leurs « effets » ainsi que « le vécu des bénéficiaires (ou pas) du dispositif de suivi post-professionnel ». Si l'enquête de Jorge Munoz n'est « pas encore terminée », celle-ci ne devrait pas tarder à livrer ses conclusions...

▼ **Une conférence « pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse » aux Capucins ce vendredi**
Les Rencontres de l'Association Henri Pézerat, basée en région parisienne, se poursuivront jusqu'à samedi, avec, notamment, une conférence tous publics « pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse » à l'Auditorium des Ateliers des Capucins ce vendredi à 20 h 30. Un rendez-vous co-organisé par l'association Henri-Pézerat et Eaux et rivières de Bretagne, avec la participation du président du mouvement « Nous voulons des coquelicots ». Programme complet sur www.asso-henri-pezerat.org.

Contrebande de cigarettes.

Deux anciens dockers condamnés

Ce jeudi, deux anciens dockers comparaissent devant le tribunal pour avoir volé des cartons de cigarette avant de les revendre entre 2013 et 2014.

« Ce n'était pas opportun d'avoir laissé ces produits sur une telle zone, il a été fait preuve d'une certaine nonchalance : on tente les personnes qui gravitent sur ce site. Le vol y est une pratique très répandue... » À part mettre en cause les douanes ou la sécurité du port, Me Appéré n'avait pas beaucoup d'arguments pour défendre son client, alors jeune retraité, ce jeudi, devant le tribunal correctionnel de Brest.

Il faut dire que ce dernier, un ancien docker, avait reconnu le vol de cartons de cigarettes dans un conteneur. « C'est affaire à fait grand bruit à l'époque sur le site portuaire et il en a été très affecté. Et pour quel profit ? 1 000 € le carton... », a ajouté l'avocat, sachant

que son client venait de déclarer au juge percevoir une retraite mensuelle de 3 000 €.

C'est le fils de son client, qui venait de lui succéder dans son emploi, au printemps 2013, qui lui aurait proposé de venir la nuit, munis de leurs badges respectifs et d'un fourgon blanc. Un fils âgé de 44 ans aujourd'hui, dont le casier porte 22 mentions dont 18 condamnations, entre autres pour vol. Et qui se trouve actuellement, en sortie toute récente de prison pour une autre affaire, à toucher le RSA.

Un conteneur éventré par Ulla

Les deux hommes ont été interpellés alors qu'une enquête visait la sécurité du port : une dénonciation avait mené la police chez un homme de 39 ans, où l'on a retrouvé 39 cartouches de vingt paquets et huit autres paquets à côté. Il s'était fourni auprès d'un client d'un bar de Brest.

Ce sont les badges qui ont confondu les deux autres. Le fils a entreposé chez lui 30 cartons de 150 cartouches, chaque carton étant revendu 1 000 à 1 500 €. Il en a cédé quatre avant, dit-il, de se fai-

re cambrioler et de perdre le reste... La provenance des cigarettes était double. Celles retrouvées au domicile de l'homme de 39 ans venaient tout droit de deux conteneurs que les douanes avaient posés porte contre porte et scellés, dans un hangar. Les boîtes avaient été déplacées, les scellés avaient été sautés et des paquets, à l'intérieur, avaient disparu. Une partie a pu être récupérée (il reste un doute) par le père et le fils. Les autres marques que ces derniers vendaient venaient d'un des huit conteneurs récupérés en mer après la tempête Ulla, à la mi-février 2014 : l'un d'eux s'était éventré...

Un troisième homme condamné

Des témoignages de clients, des écoutes téléphoniques et des aveux ont permis de confondre le père et le fils. Le tribunal les a condamnés à six mois avec sursis et 2 000 € d'amende pour le père, six mois ferme et 1 000 € d'amende pour le fils. Quant au troisième, qu'ils semblent ne pas connaître, dont le casier faisait déjà état de cinq mentions, il a écopé de trois mois de prison ferme.